

Poste à pourvoir	Chef de l'Unité d'évaluation des médicaments chimiques (H/F)
Catégorie d'emploi	Agent contractuel de catégorie 1 ou agent titulaire de catégorie A+
Type de contrat	Contrat à durée indéterminée de droit public, détachement, affectation
Localisation	Fougères (35)
Prise de fonction	Septembre 2015
Rémunération	<i>selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.</i>

L'AGENCE ET L'ENTITÉ D'AFFECTATION

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs. Pour élaborer des recommandations de santé publique, l'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Elle s'appuie sur un réseau de 11 laboratoires de référence et de recherche sur 18 sites. Ils ont des missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et de conseil scientifique et technique. Ils assurent, ainsi, un rôle essentiel dans la qualification des dangers par la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

L'Anses en chiffres

- 1350 agents
- 800 experts extérieurs mobilisés
- 130 millions d'euros au budget annuel
- 8000 avis émis depuis 1999
- 80 mandats de référence nationale
- 250 publications scientifiques par an
- 100 doctorants et post-docs

Pour en savoir plus : www.anses.fr

Entité recruteuse

Agence Nationale du Médicament Vétérinaire - Département de l'Autorisation de mise sur le marché – Unité de l'évaluation des médicaments chimiques.

L'Agence Nationale du Médicament vétérinaire (ANMV) assure la gestion des décisions relatives au médicament vétérinaire notamment la délivrance des autorisations administratives relatives au médicament vétérinaire, la surveillance des effets indésirables des médicaments et le contrôle des établissements pharmaceutiques ainsi que du marché des médicaments vétérinaires.

Missions / contexte

Le département AMM comporte 3 unités, dont une unité administrative et deux unités d'évaluation. L'unité d'évaluation des médicaments vétérinaires chimiques est en charge principalement de l'expertise des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des médicaments chimiques et des limites maximales de résidus,

L'équipe est composée de 19 agents.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du chef de département «Autorisation de mise sur le marché », le chef de l'Unité d'évaluation des médicaments chimiques est en charge de l'organisation des activités scientifiques ou techniques.

L'Unité des médicaments chimiques est en charge de :

Missions

- l'expertise des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché dans le cadre des procédures nationales, de reconnaissance mutuelle, décentralisée et centralisée, pour les médicaments vétérinaires chimiques et à base de substances d'origine végétale et les médicaments homéopathiques,
 - dans le cadre d'une procédure centralisée l'expertise des dossiers de limites maximales de résidus des substances entrant dans la composition de médicaments destinés aux espèces productrices de denrées alimentaires ;
- Les scientifiques de l'Unité travaillent au sein d'un réseau d'expertise européenne. Autant que de besoin, l'Unité s'appuie également sur l'expertise des laboratoires de l'Anses.

Activités

Le chef d'unité assure l'encadrement des personnels de l'unité :

- Animer et coordonner les activités de l'Unité
- Gérer les ressources humaines de son unité : participer au recrutement, évaluer ses collaborateurs, et définir les besoins en formation de son unité ;
- Décliner la politique du département en matière de positionnement Européen ;
- Gérer les priorités et élaborer le programme de travail de son équipe ;
- Piloter et définir les modalités de l'expertise ;
- Superviser les rapports d'expertise ;
- Anticiper les évolutions dans le domaine du médicament et alerter sur les sujets sensibles ;
- Représenter l'Agence et valoriser les activités de l'Agence dans le domaine de l'unité.

Conditions particulières

- Le titulaire de ce poste est soumis à une Déclaration publique d'intérêts*.

* Cette démarche s'inscrit dans le cadre des règles de déontologies de l'Anses. Elles garantissent le respect des obligations notamment d'indépendance et de réserve de ses agents.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplômes requis :

Docteur Vétérinaire, ou Docteur en Pharmacie ou scientifique Bac +5

Expériences similaires

- Expérience appréciée en management d'équipe scientifique ;
- Expérience appréciée dans le domaine des médicaments vétérinaires ;
- La connaissance du fonctionnement des instances européennes est souhaitée.

Compétences

- Aptitude à animer une équipe aux profils variés ;
- Aptitude à prendre des décisions ;
- Capacité d'analyse, d'évaluation et de synthèse ;
- Capacité d'organisation, d'anticipation et de gestion des priorités ;
- Savoir rédiger et s'exprimer avec conviction et pédagogie ;
- Savoir rendre compte ;
- Qualité relationnelle d'écoute et de propositions ;
- Maîtrise de l'anglais scientifique (bonne communication écrite et orale) ;
- Maîtrise de l'outil informatique (pack office, pro logiciels, logiciels).

POUR POSTULER

Date limite de réponse : 11/07/2015

Renseignements sur le poste et candidatures (lettre de motivation + CV) : Hélène AMAR, chef du département AMM : helene.amar@anses.fr au 02 99 94 78 33

Adresser les candidatures par courriel (lettre de motivation + CV) en indiquant la référence 2015-082 à : recrutement@anses.fr